

Juillet 2007

Année 3, Numéro 2

Dans ce numéro

**Assemblée annuelle de la
Fédération**

**Hausse de la contribution de
l'industrie forestière aux
agences**

Les ventes de sapin-épinette

**Étude sur la crise dans
l'industrie forestière**

Crédits pour le carbone

**Programme des collectivités
forestières**

Le bulletin trimestriel

L'ÉCLAIRCIE

du Syndicat des producteurs
de bois de la Gaspésie



Assemblée annuelle de la Fédération

Dans le cadre de la 38^e assemblée annuelle de la FPBQ, les délégués des syndicats affiliés ont reconduit M. Pierre-Maurice Gagnon à la présidence de la Fédération. Il a été réélu par acclamation. Les administrateurs suivants ont été désignés pour accompagner M. Gagnon au sein du comité exécutif de la FPBQ:

M. Berthold Gagné (Gaspésie), 1^{er} vice-président;
M. André Roy (Estrie), 2^e vice-président;
M. André Lafrenière (Mauricie);
M. Marc-Yvon Poulin (Beauce).

À l'occasion de son discours à titre de président de la Fédération, M. Pierre-Maurice Gagnon a notamment invité les délégués à rendre un hommage à M. Adéodat St-Pierre, décédé il y a quelques semaines. Le discours de M. Gagnon comportait quelques passages remarquables sur la défense des plans conjoints et les attentes des producteurs de bois envers le nouveau ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchar. Tout au long des deux jours, les représentants des syndicats ont signalé l'importance que M. Claude Béchar assure l'application du principe de la résidualité dans l'approvisionnement de l'industrie forestière. Signalons que la sous-ministre du secteur forêt du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Paule Têtu, s'est adressée aux délégués lors du banquet du jeudi 31 mai.

(La Quinzaine, 7 juin 2007, vol. 12, numéro 10).

1957 - 2007



LE SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DE LA GASPÉSIE

50

Hausse de la contribution de l'industrie forestière aux agences

La contribution payée par les titulaires d'un permis d'exploitation d'usine de transformation aux agences régionales de mise en valeur de la forêt privée a été fixée à 1,35\$/mètre cube de bois. Ce montant doit être versé pour chaque mètre cube de bois acquis par les usines sur le territoire d'une agence. La contribution s'élevait à 1,20\$/mètre cube avant l'entrée en vigueur du règlement le 22 mars dernier. Cette modification est conforme à l'orientation convenue à la rencontre des partenaires de la forêt privée concernant la participation financière de l'industrie forestière au financement du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

(La Quinzaine, 5 avril 2007, vol. 12, no 6).

Les ventes de sapin-épinette

Le marché pour vendre des billes de sapin-épinette s'améliore. En effet, à la mi-juillet 2007, les producteurs de bois de toute la Gaspésie peuvent vendre ce bois, toujours par l'entremise du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie qui est l'agent de vente et de mise en marché exclusif des producteurs.

Bois Marsoui GDS inc.

Sapin-épinette en longueur de 2,76 mètres (9'1'')

Bois Granval GDS inc.

Sapin-épinette en longueur de 2,76 mètres (9'1'')

P. F. Temrex Nouvelle

Sapin-épinette en longueur de 5,02 mètres (16'6'')

P. F. Temrex St-Alphonse

Sapin-épinette en longueur de 3,80 m ou 5,02 m (12'6'' ou 16'6'')

Scieries Chaleurs Belledune

Sapin-épinette en longueur de 3,14 mètres (10'4'')



Nous prévoyons que ces marchés seront accessibles au moins jusqu'au 30 septembre 2007. Attention à la qualité et informez-vous!

Étude sur la crise dans l'industrie forestière

Greenpeace a rendu public un rapport indépendant: « Emplois en dents de scie » sur les facteurs invoqués lors des crises d'hier et d'aujourd'hui dans l'industrie forestière au Québec. L'étude est l'œuvre du chercheur de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Hugo Asselin. Celui-ci fait la lumière sur les causes réelles de la crise forestière, source de nombreuses pertes d'emplois. Au niveau du coût de la fibre en provenance de la forêt publique, on y indique que la longueur supplémentaire de chemins forestiers construits annuellement est passée en moyenne de moins de 200 km entre 1982 et 1993 à plus de 400 km après 1995. Les coûts associés à la voirie forestière ont donc doublé durant la dernière décennie, avec pour conséquence d'augmenter le coût d'approvisionnement, sans compter les impacts négatifs de l'augmentation du nombre de chemins sur l'écosystème forestier. Le deuxième facteur ayant contribué à l'augmentation du coût d'approvisionnement est la diminution du volume moyen des tiges récoltées de 173 à 199 dm³ entre 1977 et 2002. La diminution du volume moyen des tiges récoltées augmente les coûts de manutention en forêt et en usine. L'étude est disponible sur le site suivant: www.greenpeace.ca.

(La Quinzaine, 19 avril 2007, vol. 12, n° 7)

CRÉDITS POUR LE CARBONE

La Commission forestière de la Georgie aux Etats-Unis a mis en place un système d'enregistrement des superficies forestières détenues par des petits propriétaires forestiers qui contribuent à absorber des gaz carboniques et à réduire leur effet au niveau du réchauffement de la planète. Ce système se veut le premier en Amérique du Nord s'adressant spécifiquement aux petits propriétaires forestiers. L'enregistrement des superficies doit débuter à compter de juin. Aucune réglementation ne s'applique actuellement aux Etats-Unis pour obliger les entreprises à réduire la production de gaz à effet de serre. Bien que l'administration Bush invoque que la loi américaine sur l'environnement le « Clean Air Act » ne fournit pas un tel pouvoir, la Cour Suprême des Etats-Unis a statué le contraire. La Commission forestière de la Georgie considère que des entreprises seront éventuellement intéressées à acquérir des crédits de carbone, ce qui permettra aux propriétaires forestiers inscrits de retirer un revenu pour le maintien de couverts forestiers. Des forestiers certifiés vont évaluer le volume de carbone capté par les propriétés enregistrées. On signale, à titre d'exemple, que les plantations du Sud des Etats-Unis capteraient en moyenne une tonne métrique de carbone par acre par année. Les propriétés enregistrées seront susceptibles d'une inspection pour s'assurer de leur intégrité. On parle d'un échantillon visuel de l'ordre de 10% à chaque année et d'un audit dans 5% des cas.

(La Quinzaine, le 7 juin 2007, vol. 12, n° 10).

PROGRAMME DES COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES

Le gouvernement du Canada a créé le nouveau Programme des collectivités forestières (PCF) afin d'appuyer l'élaboration d'outils, de techniques et de stratégies nécessaires pour aider les économies locales à s'adapter à l'évolution du secteur forestier. Ce programme doté de 25 millions de dollars aidera à financer 11 sites choisis.

Une fois les modalités de l'entente de financement négociées, Ressources naturelles Canada doit accorder un financement pluriannuel pour les 11 propositions qui ont été retenues dans le cadre du PCF. On retrouve au Québec:

Hautes-Laurentides (Mont-Laurier)

Ce partenariat rassemble divers intérêts dans le but de repenser les réalités économiques actuelles de l'industrie forestière dans les régions rurales québécoises. Le projet des Hautes-Laurentides encouragera le développement des collectivités au moyen d'une gestion améliorée des forêts et de l'étude de nouvelles occasions de tourisme récréatif.

Montagnais du Lac Saint-Jean (Saguenay)

La région du Lac Saint-Jean au Québec a proposé un nouveau partenariat entre les collectivités, y compris les Premières Nations, pour trouver d'autres possibilités pour l'industrie forestière et le développement économique. L'accent sera mis principalement sur la formation de la main d'œuvre afin d'assurer la viabilité à long terme des collectivités de la région.